

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Châlons-en-Champagne, le 20 JUIN 2008

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne
Préfet du département de la Marne

à

Monsieur Philippe CARON
Directeur régional de l'environnement Champagne-Ardenne

0850

DIREN CHAMPAGNE - ARDENNE											
24 JUIN 2008											
DIR	SEED	SNSP		SEMA	SAG		SHPC				
DIE	DSI	DMN	DSF	DFE	DER	DQE	DHY	DPC			

Par circulaire en date du 15 mai 2008, le Premier Ministre a informé les préfets de région de sa décision d'engager la fusion des DRIRE, DRE et DIREN dans les trois prochaines années.

Ce regroupement est prévu, en Champagne-Ardenne pour le 1^{er} janvier 2009 et vous avez été désigné, en qualité de directeur régional de l'environnement, comme préfigurateur de la future direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Je vous demande de bien vouloir mener à bien, dans le cadre d'un pilotage conjoint avec Madame Sophie Murlon, directrice régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement par intérim et Monsieur Christian Marie, directeur régional de l'équipement par intérim, l'ensemble des démarches et étapes précisées dans la circulaire.

Vous attacherez une attention particulière à l'association et à la consultation de l'ensemble des agents des trois directions à la démarche de préfiguration puis de création de la DREAL. Vous établirez, dès le démarrage du processus, un calendrier prévisionnel. Vous consulterez les trois comités techniques paritaires conformément aux instructions de la circulaire et vous veillerez à ce que les agents soient très régulièrement informés de l'avancée des travaux de préfiguration.

Vous serez plus particulièrement attentif à la situation des agents qui ne sont que provisoirement rattachés à la DREAL (agents de la DRIRE qui rejoindront à terme la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi actuellement dénommée DIRECCTE et dont les modalités de constitution et d'organisation feront l'objet de décisions au niveau national) et des agents de la DRDE qui rejoindront au 1^{er} janvier 2009 la DDE de la Marne, avant la création au 1^{er} janvier 2010 de la DDEA.

Je vous demande d'engager d'une manière pragmatique la réflexion conjointement sur l'organigramme, le règlement intérieur et le projet de service de la future DREAL en étant bien conscient que, si les travaux doivent avoir abouti fin 2008 pour les deux premiers, ils pourront légitimement se poursuivre au delà pour le projet de service détaillé.

Les bases de ce dernier document stratégique devront cependant avoir été suffisamment travaillées au 1^{er} janvier 2009 afin, notamment, que l'ensemble des agents comme des interlocuteurs de la DREAL soient en mesure de percevoir dès cette échéance le sens de cette situation nouvelle et, pour ces derniers, les conséquences pratiques dans leurs relations avec l'administration.

Préalablement à l'envoi, sous mon timbre, en septembre, du projet d'organigramme au Secrétaire Général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, vous me présenterez ce projet.

En fin d'année, je serai amené à décider de l'organigramme détaillé de la future DREAL. Vous mènerez donc à bien les démarches consultatives nécessaires préalables à cette décision.

Je souhaite également que vous soyez en mesure de me proposer pour le mois de septembre un premier dispositif de communication à destination des interlocuteurs extérieurs des trois directions régionales actuelles sur les raisons, le sens et les modalités de la création de la nouvelle direction régionale unifiée.

Enfin dès le début des réflexions, vous ferez, en lien tout particulièrement avec le secrétaire général pour les affaires régionales, un diagnostic de la situation immobilière des services de manière à permettre de dégager, en cohérence avec les autres directions régionales et départementales hébergées à Châlons-en-Champagne, une stratégie immobilière d'ensemble de l'Etat dans cette ville.

Tout au long du processus, vous me tiendrez informé, ainsi que le secrétaire général pour les affaires régionales, de l'avancement des différents chantiers et des sujets sur lesquels vous souhaiteriez solliciter mon arbitrage, à l'occasion de réunions d'échanges en présence des directeurs de la DRIRE et de la DRE. Vous rapporterez par ailleurs ces différents points d'avancement au comité de l'administration régionale.



Gérard MOISSELIN

Copie :

- *Préfète des Ardennes*
- *Préfet de l'Aube*
- *Préfet de la Haute-Marne*
- *Secrétaire général de la Marne*
- *SGAR*
- *DRIRE pi*
- *DRE pi*